

N/REF : 27/02/2025 16H28 C:000053 I:02668
V/REF : AC/C13817
V/Email reçu le Jeudi 27/02/2025 à 16H28

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. TVEN
IMMEUBLE : TEVENN - TVEN
2, RUE RENE DESCARTES
.
35590 ST GILLES

Rennes, le 25 Mars 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 2 DESCARTES - PASS CHANTIER - A FAIRE AU PLUS VITE (03/03 DEMANDÉ)
ATOUT HABITAT 02 99 42 56 38 OU MME LE HIR 07 64 45 74 05
MOTIF : DEFAULT ALIMENTATION SUR CAISSON VMC

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 11/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES CAISSONS VMC
CONSTAT : GROUPE VMC SUR LA TERRASSE DU BÂTIMENT B HS, GRILLE DE
SÉCURITÉ HS, MEMBRANE ANTI VIBRATION HS, PRESSOSTAT DE SÉCURITÉ HS.
AUTRE CONSTAT : LE MOTEUR VMC A ÉTÉ MAL ENTRETENU, PLUSIEURS PIECES
USAGERS SONT RESTÉES SUR LA TERRASSE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LGESTION Email envoyé le 11/03/25 à 15H29 M. E ROCHE

PRÉVOIR REMPLACEMENT GROUPE VMC
PRÉVOIR REMPLACEMENT GRILLE DE SÉCURITÉ
PRÉVOIR REMPLACEMENT MEMBRANE ANTI VIBRATION
PRÉVOIR REMPLACEMENT PRESSOSTAT DE SÉCURITÉ
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT		
2,50	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU 11/03	3	46,00		115,00	
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	3	25,00		25,00	
	TOTAL H.T.				140,00	
	T.V.A. a 10,00%				14,00	
	TOTAL T.T.C.En EURO				154,00	

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.